



Spécial Mouvement Local 2022

Édito

Au printemps, c'est la valse des agents. Comme de coutume, la DDFIP77 va ouvrir bal de la campagne de mutations locales. Certains agents y participeront dans le cadre d'une mobilité choisie, pour d'autres, ce ne sera pas la même musique : le tempo des restructurations, relocalisations, et suppressions d'emploi ne leur laissera pas le choix et les contraindra à participer au mouvement s'ils ne veulent pas valser à l'autre bout du département.

Dans ce mouvement entrent d'abord en scène les agents déjà dans la Direction, puis ce sera le tour

des agents entrant dans le département par le biais du mouvement national.

C'est souvent un casse-tête que de s'y retrouver dans les règles alambiquées du mouvement local.

Alors pas de valse hésitation, avant de valider votre demande de mutation, Solidaires Finances Publiques 77 est à votre disposition. Nous vous conseillerons sur les différentes priorités auxquelles vous pouvez prétendre, mais nous vous aiderons également à bien rédiger votre demande pour l'ordre des vœux, la rédaction d'un courrier explicatif personnalisé et optimisé, et la production des bons justificatifs si vous êtes dans des situations particulières.

Puis, au moment de la publication des mouvements, nous vous accompagnerons également dans des démarches d'information, puis de recours si besoin.

Solidaires Finances Publiques 77 sera toujours présent à vos côtés pour défendre vos droits, exiger la transparence nécessaire et obtenir le meilleur pour chacun-e de vous.

N'hésitez pas à nous contacter pour que le mouvement local ne se transforme pas en bal des vampires.

Je PEUX participer au mouvement local si :

- Je souhaite changer de commune d'affectation dans ma direction (et département)
- Je souhaite changer de service dans ma direction, y compris sur la même commune
- Je souhaite postuler sur un poste «au choix» proposé en local
- Je suis ALD Local et je souhaite obtenir un poste fixe

Je DOIS participer au mouvement local si :

- J'ai participé au mouvement national et j'ai obtenu l'un de mes vœux
- J'étais le plus jeune agent dans mon service (plus faible ancienneté administrative) et mon poste est supprimé. Je dois absolument obtenir une nouvelle affectation dans ma direction. (Attention : la garantie de maintien à la RAN n'existe plus).
- Mon service est restructuré sur une autre commune dans ma direction, je fais partie du périmètre **(que je souhaite ou non suivre ma mission)**

Je NE PEUX PAS participer au mouvement local si :

- J'ai un délai de séjour et que je n'ai pas de priorité en local
- ATTENTION : Pour changer de direction, sur une même commune, ou une autre commune du département (exemple : DDFIP77/MELUN/SIE => DISI Ile-de-France/Seine-et-Marne) j'ai raté le coche : cela relève du mouvement national.

Les délais de séjour géographique et fonctionnel Le délai de séjour entre 2 mutations : les grands principes

La participation des agents aux mouvements de mutation prenant effet au 1er septembre 2022 est conditionnée par les règles de délais de séjour géographique et/ou fonctionnel (spécialité/blocs fonctionnels pour les A et dominante ou 1er métier pour les B).

Cas général : le délai entre deux mutations (nationale ou locale) est de 2 ans, ramené à 1 an en cas de priorité, quelle qu'elle soit.

Ainsi si tu as été muté au 1er septembre 2021, tu ne pourras participer qu'au mouvement du 1er septembre 2023. 2022 si tu es en situation de priorité*. Cependant des exceptions existent (voir tableaux).

Situations justifiant une levée du délai de séjour :

1/ Les agents en situation de priorité de :

- Rapprochement,
- Handicap 80% ou CMI, invalidité,
- Réorganisation de services,
- Suppression d'emploi,

2/ Les agents mutés à titre prioritaire suite à réorganisation ou suppression d'emploi lors du mouvement précédent.

3/ Les agents positionnés ALD locaux



Délais de séjour : mobilité géographique (au niveau national et local)

Population concernée	Mobilité faisant suite à	Délai de séjour	Point de départ du délai de séjour	Mutation possible au	En cas de situation prioritaire
A/B/C	Mutation	2 ans	01/09/2021	01/09/2023	Mutation possible au 01/09/2022 si installation effective au 01/09/2021
A	Recrutement au choix	3 ans	01/09/2021	01/09/2024	
A : promus par LA/lauréats EP	1ère affectation dans le corps	3 ans	01/09/2021	01/09/2024	
B : promus par LA/lauréats CIS		2 ans	01/09/2021	01/09/2023	
A, B et C «ALD locaux» ou suite à réorganisation/suppression d'emploi		PAS DE DÉLAI DE SÉJOUR			

Délais de séjour : mobilité géographique suite à 1ère affectation (Contractuels handicapés /Pacte/ Recrutements sans concours)

Voie de recrutement	Délai de séjour	En cas de situation prioritaire
Agents recrutés par la voie du contrat PACTE (administratif ou technique)	3 ans sur leur poste recrutement, à compter du 1 ^{er} jour du contrat	Le délai est ramené à 1 an à compter du 1er jour du contrat
Agent contractuel handicapé C		
Agent contractuel handicapé B et A	Mêmes conditions que pour les agents recrutés par concours (cf. tableau ci-dessous)	

Délais de séjour : mobilité géographique suite à première affectation A, B et C stagiaire

Catégorie	Promotion	Délai de séjour	Point de départ du délai de séjour	Mutation possible au	En cas de situation prioritaire, mutation possible au
A	Promotion 2020/2021	3 ans (dont l'année de scolarité)	01/09/2020	01/09/2023	01/09/2022
	Promotion 2021/2022		01/09/2021	01/09/2024	01/09/2023
B	Promotion 2020/2021		01/10/2020	01/09/2023	01/09/2022
	Promotion 2021/2022		01/10/2021	01/09/2024	01/09/2023
C	Mai et septembre 2021	3 ans	1 ^{er} jour de formation	01/09/2024	01/09/2022

Comment se déroule le mouvement local ?

Les mouvements locaux se tiennent à l'issue des mouvements nationaux :

L'administration traitera en premier lieu les vœux des agents déjà affectés dans la direction et département (groupe 1) puis les agents entrant dans la Direction et le département suite au mouvement national, y compris les agents ayant bénéficié de la priorité supra-départementale (groupe 2).

Groupe 1	Groupe 2
<ul style="list-style-type: none"> - Agents prioritaires pour réorganisation/ suppression d'emploi dans la direction - Agents ayant une priorité pour rapprochement d'ordre familial - Vœux pour convenance personnelle et ALD locaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Agents ayant une priorité de rapprochement d'ordre familial - Vœux pour convenance personnelle

Attention : Par exception, les agents lauréats du CIS ou promus par liste d'aptitude de C en B et qui ont obtenu leur Direction/Département d'origine l'année de la promotion seront inclus dans le groupe 1.

Les postes locaux au choix font l'objet d'une analyse à part parmi les différents candidats.

Ordre d'examen des demandes des agents dans le mouvement local :

GROUPE 1 : Agents déjà dans le département avant le mouvement national y compris lauréats CIS et promus LA de C en B revenant dans le département l'année de leur promotion.
P1 : Priorité pour suivre son emploi et ses missions ⁽¹⁾ au sein de la direction/département
P2 : Priorité pour rester sur son service d'origine en cas de vacance ⁽¹⁾⁽²⁾
P3 : Priorité pour tout emploi vacant dans un service de même nature sur sa commune d'affectation ⁽¹⁾⁽²⁾
P4 : Priorité pour tout emploi vacant situé sur sa commune d'affectation ⁽¹⁾⁽²⁾
P5 : Priorité pour tout emploi vacant de même nature sur l'ensemble de la Direction et du même département ⁽¹⁾⁽²⁾
P6 : Priorité pour tout emploi vacant sur la Direction ⁽¹⁾⁽²⁾
P7 : Priorité pour rapprochement familial ⁽³⁾
P8 : Convenances personnelles

⁽¹⁾ En cas de restructuration de service dans la même Direction et le même département

⁽²⁾ En cas de suppression d'emploi

GROUPE 2 : Agents entrant dans le département suite au mouvement national
P1 : Priorité pour rapprochement de conjoint ⁽³⁾
P2 : Convenances personnelles

⁽³⁾ S'exerce sur la commune la plus proche du domicile ou du lieu d'exercice de la profession du conjoint (pièces justificatives à fournir)

Les réorganisations de services

Périmètre :

En cas de réorganisation administrative s'accompagnant de transfert d'emplois, le directeur établit la liste (appelée « périmètre ») des agent-es qui peuvent bénéficier des différentes priorités.

Pour figurer dans ce périmètre, les agents concerné-es doivent réunir les 3 conditions cumulatives suivantes :

- avoir la bonne affectation nationale (direction et département),
 - être affecté en local sur le ou les services concernés par la réforme,
 - exercer totalement ou partiellement les missions transférées.
- Les agent-es EDR et ALD ne sont donc pas dans le périmètre !!

Si le service est transféré sur la même commune, l'agent a obligation de suivre sa mission. En effet, son affectation locale ne change pas.

Quel mouvement, et quelles priorités ?

Les agents identifiés comme faisant partie du périmètre de la restructuration et :

- qui veulent suivre leur mission :

Bénéficient d'une priorité « absolue jusqu'à leur chaise », dans la limite des emplois transférés. Si le nombre d'emplois transférés est inférieur au nombre d'emplois initial, c'est l'ancienneté administrative qui départagera les candidat-es.

- qui ne veulent pas suivre leur mission :

Doivent participer au mouvement en faisant jouer les diverses priorités dans le cadre du mouvement local. Dans le cas où ils n'obtiendraient pas satisfaction, il seront alors «ALD local» (anciennement : «ALD département») dans leur direction et département d'origine.

Les délais de séjour sont levés, et suite à la nouvelle affectation, aucun délai de séjour ne sera imposé.



L'intérêt du service : le Joker ultime de la direction locale qui peut tout faire basculer

Dans l'« intérêt du service », la DG offre au directeur local la possibilité de déroger aux règles : ce dernier peut utiliser ce « joker » pour bloquer ou faciliter une mutation. Solidaires Finances Publiques dénonce cette remise en cause de la règle de l'ancienneté administrative.

Il est donc INDISPENSABLE de nous contacter en local pour une aide individuelle et adaptée pour la rédaction de tes vœux, surtout si tu dois participer au mouvement local à la suite du mouvement national.

Les priorités dans le cadre du mouvement local :

Priorité en raison d'un handicap, d'une invalidité

La priorité	Concerne	S'exerce sur
Liée au handicap <i>L'agent remplissant les conditions sera affecté sur la commune, y compris en surnombre.</i>	L'agent (ou agent parent d'un enfant), titulaire d'une carte d'invalidité > 80 %, ou d'une carte mobilité inclusion (CMI) comportant la mention « invalidité »	la seule commune* en lien avec le handicap. Il faudra prouver le lien contextuel ou médical sur la commune visée, en joignant un courrier et les justificatifs à la demande.

* Ou commune la plus proche (en kilomètres) comportant une implantation de la DGFIP, s'il n'y en a pas sur la commune visée.

Attention : La Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) ne donne pas droit à priorité dans le mouvement local. Cependant nous pouvons t'aider à monter un dossier.

Priorité pour motifs familiaux

La priorité	Concerne	S'exerce sur
La priorité de rapprochement de conjoint. NOUVEAUTÉ : Pour les concubins produire 2 avis d'imposition sur le revenu à la même adresse	Les agents souhaitant se rapprocher du conjoint (marié /PACSE/concubin) en position d'activité.	La seule commune* en lien avec le rapprochement. Soit la commune d'exercice du conjoint Soit le domicile familial si le conjoint travaille également dans le département (sauf si les conjoints exercent déjà sur la même commune)
La priorité de rapprochement d'un soutien de famille pour l'agent élevant seul son (ses) enfant(s)	Les agents séparés, divorcés ou veufs élevant seuls leur(s) enfant(s), pouvant se faire aider par un membre de la famille proche de l'agent, ou de l'enfant ou des enfants.	La seule commune* du domicile du parent venant en aide à l'agent. ATTENTION : Ne concerne pas les agents devant venir en aide à un parent
Rapprochement d'un (des) enfant(s)	Les agents séparés ou divorcés n'ayant pas la charge exclusive.	La seule commune* de résidence, ou de scolarisation de l'enfant ou des enfants

* Ou commune la plus proche (en kilomètres) comportant une implantation de la DGFIP, s'il n'y en a pas sur la commune visée.

Priorité en cas de restructuration, ou suppression d'emploi

La priorité	Concerne	S'exerce sur
En cas de suppression d'emploi	L'agent faisant surnombre, déjà dans la direction, identifié comme ayant la plus faible ancienneté administrative dans le service.	Au sein de la direction, plusieurs priorités peuvent s'offrir à l'agent dans le mouvement local. (voir tableau page 3 :Ordre d'examen des demandes des agents dans le mouvement local) Les priorités ne valent que l'année de la restructuration, ou de suppression de l'emploi.
En cas de suppression d'emploi	L'agent déjà dans la direction, identifié dans le périmètre de la restructuration	

Attention aux dates :

Dans les instructions sur les mutations, la DG a été très claire : les justificatifs doivent être joints au moment du dépôt de la demande. Quant aux vœux, ils ne peuvent plus être modifiés après la date limite de la campagne.



Dates de saisie des vœux dans ALOA :

- mouvement C titulaires du 10/05/2022 au 23/05/2022
- mouvement B titulaires du 06/05/2022 au 16/05/2022
- mouvement A titulaires du 11/05/2022 au 23/05/2022

Dates Prévisionnelles de publication des mouvements locaux :

- C titulaires 22 juin 2022
- B titulaires 20 juin 2022
- A titulaires 21 juin 2022

Liste des services pour les agent-es de Catégorie C

Commune	Service	Observations	Ville de transfert
BRAY-SUR-SEINE	Trésorerie Mixte de Bassée-Montois	Fermeture au 01/01/2023	Transfert sur Provins
CHELLES	Service de Gestion Comptable de Chelles		
COULOMMIERS	SIP de Meaux – antenne de Coulommiers		
COULOMMIERS	SIE de Meaux – antenne de Coulommiers		
COULOMMIERS	Service de Gestion Comptable de Coulommiers		
COULOMMIERS	SPFE de Meaux Antenne à Coulommiers		
FONTAINEBLEAU	Trésorerie Secteur Local de Fontainebleau-Avon		
LAGNY-SUR-MARNE	SIP de Lagny-sur-Marne	Accueil de proximité à Chelles	
LAGNY-SUR-MARNE	SIE de Lagny-sur-Marne	Antenne de Roissy au 01/01/2023	
LAGNY-SUR-MARNE	Trésorerie Hospitalière de Lagny CH EST FRANCLIEN		
MEAUX	SIP de de Meaux		
MEAUX	SIE de Meaux		
MEAUX	Service de Gestion Comptable de Meaux		
MEAUX	SPFE de Meaux		
MEAUX	Service communs de Meaux		
MEAUX	PTGC de Melun – antenne de Meaux		
MELUN	Services de direction à Melun		
MELUN	PTGC de Melun		
MELUN	SIP de Melun		
MELUN	SIE de Melun		
MELUN	Service de Gestion Comptable de Melun		
MELUN	Trésorerie Amendes de Seine-et-Marne		
MELUN	Paierie départementale de Seine-et-Marne		
MELUN	SPFE de Melun		
MONTEREAU-FAULT-YONNE	SIP de Montereau-Fault-Yonne	Accueil de proximité À Nemours et à Fontainebleau	
MONTEREAU-FAULT-YONNE	SIE de Montereau-Fault-Yonne		
MONTEREAU-FAULT-YONNE	Trésorerie Secteur Local de Montereau-Fault-Yonne	Fermeture au 01/01/2023	Transfert sur Fontainebleau
NOISIEL	SIP de Noisiel	Accueil de proximité à Roissy	
NOISIEL	SIE de Noisiel	Fermeture au 01/01/2023	Transfert sur Roissy
PROVINS	SIP de Provins		
PROVINS	Service de Gestion Comptable de Provins		
ROISSY-EN-BRIE	SIE de Roissy-en-Brie		
SAVIGNY-LE-TEMPLE	SIP de Sénart – antenne Accueil Savigny Le Temple		
SEINE-ET-MARNE	Equipe de renfort (au choix)	Au choix	

Liste des services pour les agent-es de Catégorie B

Commune	Service	Observations	Ville de transfert
BRAY-SUR-SEINE	Trésorerie Mixte de Bassée-Montois	Fermeture au 01/01/2023	Transfert sur Provins
CHELLES	Service de Gestion Comptable de Chelles		
COULOMMIERS	PCR de Meaux - Antenne Coulommiers		
COULOMMIERS	SIP de Meaux – antenne de Coulommiers		
COULOMMIERS	SIE de Meaux – antenne de Coulommiers		
COULOMMIERS	Service de Gestion Comptable de Coulommiers		
COULOMMIERS	SPFE de Meaux Antenne à Coulommiers		
FONTAINEBLEAU	PCE de Fontainebleau		
FONTAINEBLEAU	PCR de Melun – Antenne Fontainebleau		
FONTAINEBLEAU	Trésorerie Secteur Local de Fontainebleau-Avon		
LAGNY-SUR-MARNE	PCE de Lagny-sur-Marne		
LAGNY-SUR-MARNE	PCR de Sénart - Antenne Lagny-sur-Marne		
LAGNY-SUR-MARNE	SIP de Lagny-sur-Marne	Accueil de proximité à Chelles	
LAGNY-SUR-MARNE	SIE de Lagny-sur-Marne	Antenne de Roissy au 01/01/2023	
LAGNY-SUR-MARNE	Trésorerie Hospitalière de Lagny CH EST FRANCLIEN		
MEAUX	BCR de Meaux		
MEAUX	PCE de Meaux		
MEAUX	PCR de Meaux		
MEAUX	SIP de de Meaux		
MEAUX	SIE de Meaux		
MEAUX	Service de Gestion Comptable de Meaux		
MEAUX	SPFE de Meaux		
MEAUX	PTGC de Melun – antenne à Meaux		
MELUN	Services de direction à Melun		
MELUN	BCR de Melun		
MELUN	PCR de Melun		
MELUN	PCR de Sénart		
MELUN	PTGC de Melun		
MELUN	SIP de Melun		
MELUN	SIE de Melun		
MELUN	Service de Gestion Comptable de Melun		
MELUN	Trésorerie Amendes de Seine-et-Marne		
MELUN	Paierie départementale de Seine-et-Marne		
MELUN	PRS de Seine-et-Marne		
MELUN	SPFE de Melun		
MONTEREAU-FAULT-YONNE	SIP de Montereau-Fault-Yonne	Accueil de proximité À Nemours et à Fontainebleau	
MONTEREAU-FAULT-YONNE	SIE de Montereau-Fault-Yonne		

Commune	Service	Observations	Ville de transfert
NEMOURS	Trésorerie Secteur Local de Nemours	Fermeture au 01/01/2023	Transfert sur Fontainebleau
NOISIEL	SIP de Noisiel	Accueil de proximité à Roissy	
NOISIEL	SIE de Noisiel	Fermeture au 01/01/2023	Transfert sur Roissy
PROVINS	PCRP de Melun – Antenne Provins		
PROVINS	SIP de Provins		
PROVINS	Service de Gestion Comptable de Provins		
ROISSY-EN-BRIE	PCRP de Meaux - Antenne Roissy-en-Brie		
ROISSY-EN-BRIE	SIE de Roissy-en-Brie		
SAVIGNY-LE TEMPLE	SIP de Sénart – antenne Accueil Savigny Le Temple		
SEINE-ET-MARNE	Equipe de renfort (au choix)		

Liste des services pour les agent-es de Catégorie A

Commune	Service	Observations	Ville de transfert
BRAY-SUR-SEINE	Trésorerie Mixte de Bassée-Montois	Fermeture au 01/01/2023	Transfert sur Provins
CHELLES	Service de Gestion Comptable de Chelles		
COULOMMIERS	SIP de Meaux – antenne de Coulommiers		
COULOMMIERS	SIE de Meaux – antenne de Coulommiers		
COULOMMIERS	Service de Gestion Comptable de Coulommiers		
FONTAINEBLEAU	PCE de Fontainebleau		
FONTAINEBLEAU	PCRP de Melun – Antenne Fontainebleau		
FONTAINEBLEAU	Trésorerie Secteur Local de Fontainebleau-Avon		
LAGNY-SUR-MARNE	PCE de Lagny-sur-Marne		
LAGNY-SUR-MARNE	SIP de Lagny-sur-Marne	Accueil de proximité à Chelles	
LAGNY-SUR-MARNE	SIE de Lagny-sur-Marne	Antenne de Roissy au 01/01/2023	
LAGNY-SUR-MARNE	Trésorerie Hospitalière de Lagny CH EST FRANCILIEN		
MEAUX	4EME BDV de Meaux		
MEAUX	5EME BDV de Meaux		
MEAUX	6EME BDV de Meaux		
MEAUX	BCR de Meaux		
MEAUX	PCE de Meaux		
MEAUX	PCRP de Meaux		
MEAUX	SIP de de Meaux		
MEAUX	SIE de Meaux		
MEAUX	Service de Gestion Comptable de Meaux		
MEAUX	SPFE de Meaux		
MEAUX	PTGC de Melun – antenne Meaux		
MELUN	Huissiers (Direction)		
MELUN	Services de Direction		
MELUN	Pôle d'Évaluation Domaniale (Direction)		
MELUN	2EME BDV de Melun		
MELUN	3EME BDV de Melun		
MELUN	BCR de Melun		
MELUN	PCRP de Melun		
MELUN	PCRP de Sénart		
MELUN	PTGC de Melun		
MELUN	SIP de Melun		
MELUN	SIE de Melun		
MELUN	Service de Gestion Comptable de Melun		
MELUN	Trésorerie Amendes de Seine-et-Marne		
MELUN	Paierie départementale de Seine-et-Marne		
MELUN	PRS de Seine-et-Marne		
MELUN	SPFE de Melun		
MONTEREAU-FAULT-YONNE	SIP de Montereau-Fault-Yonne	Accueil de proximité À Nemours et à Fontainebleau	
MONTEREAU-FAULT-YONNE	SIE de Montereau-Fault-Yonne		
MONTEREAU-FAULT-YONNE	Trésorerie Secteur Local de Montereau-Fault-Yonne	Fermeture au 01/01/2023	Transfert sur Fontainebleau
NEMOURS	Trésorerie Secteur Local de Nemours	Fermeture au 01/01/2023	Transfert sur Fontainebleau
NOISIEL	SIP de Noisiel	Accueil de proximité à Roissy	
NOISIEL	SIE de Noisiel	Fermeture au 01/01/2023	Transfert sur Roissy
PROVINS	SIP de Provins		
PROVINS	Service de Gestion Comptable de Provins		
ROISSY-EN-BRIE	PCRP de Meaux - Antenne Roissy-en-Brie		
ROISSY-EN-BRIE	SIE de Roissy-en-Brie		
SAVIGNY-LE TEMPLE	SIP de Sénart – antenne Accueil Savigny Le Temple		

Solidaires Finances Publiques 77 se tiendra à votre disposition durant toute la période, ne restez pas seuls, informez-vous.

Nous organisons des permanences sur différents sites de la DDFiP 77, n'hésitez pas à venir nous rencontrer !

Nous sommes également joignables par mail :
solidairesfinancespubliques.ddfip77@dgifp.finances.gouv.fr

Ou par téléphone :
Laureen GABORIT : 06.14.26.81.75 ou Guillaume LEFIER : 06.58.63.21.24

Retrouvez-nous également :
Notre site local : <https://sections.solidairesfinancespubliques.info/770/>
Facebook : solidaires finances publiques 77

SECTION : 770		Bulletin d'adhésion 2022		Solidaires <small>SINDICAT NATIONAL</small> Finances Publiques	
		Coupon à remettre à ton correspondant accompagné du règlement			
IDENTIFIANTS					
N° DGFIP (6 chiffres)		N° ANAIS (10 chiffres)			
NOM d'usage _____		Prénom _____			
NOM de naissance _____		Date de naissance _____			
Cadre : _____	Grade : _____	Echelon : _____	Date de prise de rang : _____		
Informations professionnelles			Informations personnelles		
Service : _____			Adresse perso. : _____		
Site : _____			_____		
Temps partiel : _____			_____		
@ _____			@ _____		
☎ _____			☎ _____		
Ces informations sont obligatoires			Ces informations sont facultatives, tu pourras les modifier dans ton profil sur solidairesfinancespubliques.org		
Montant de la cotisation →				[]	
Solidaires Finances Publiques					
Boîte 24 - 80 rue de Montreuil 75011 PARIS - Tél 01.44.64.64.44 contact@solidairesfinancespubliques.org solidairesfinancespubliques.org					



Toute l'équipe de Solidaires Finances Publiques 77 vous dit à très bientôt pour un nouveau numéro de votre journal !